



Monsieur Sébastien Lecornu

Premier ministre

Paris, le 14 juin 2026

Monsieur le Premier ministre,

L'intersyndicale, FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, organisations représentatives des salariés du Régime général de la Sécurité sociale, vous interpelle solennellement : la situation salariale de nos collègues ne peut plus être méprisée ni renvoyée à des échanges ultérieurs sans calendrier ni effets concrets. Nous ne tolérons plus que les salaires des agents de la Sécurité sociale soient sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire. Cette situation est encore aggravée par les effets du contexte international sur l'inflation. La revalorisation de la valeur du point est une exigence de justice sociale.

Chaque jour, dans les CPAM, les CAF, les URSSAF, les CARSAT, les UGECAM, les ARS et l'ensemble des organismes du Régime général, les salariés assurent des missions essentielles : ouvrir et sécuriser les droits, verser les prestations, accompagner les publics, recouvrer les cotisations, assurer le fonctionnement des établissements sanitaires et médico-sociaux, prévenir les ruptures de droits et répondre aux situations humaines les plus complexes. Ce sont des femmes et des hommes qui affrontent la colère sociale et qui évitent, souvent dans l'ombre, que des situations individuelles ne basculent. Ils font vivre au quotidien notre modèle de protection sociale avec rigueur, loyauté et sens du service public. Ils le font aussi dans un contexte de réformes permanentes, de complexification des règles, d'exigences accrues de productivité et de tensions fortes avec les publics, souvent eux-mêmes confrontés à des difficultés croissantes.

Pourtant, leur travail et engagement ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Depuis plusieurs années, l'écart entre l'évolution du coût de la vie et les mesures salariales accordées aux personnels du Régime général s'est creusé significativement. Les revalorisations ponctuelles, quand elles existent, ne compensent ni l'inflation accumulée, ni le tassement des grilles pourtant bien identifié. Ces écarts accrus se traduisent par une perte d'attractivité de métiers qui exigent une technicité importante, une maîtrise juridique, une capacité d'analyse et une qualité relationnelle élevées. Les deux premiers niveaux de la grille de la classification des employés et cadres ainsi que

celle des établissements, qui n'ont pas encore deux ans, sont passés sous le SMIC le 1^{er} juin en raison de sa revalorisation automatique, à hauteur de 2,41%, alors que les compétences attendues n'ont cessé de progresser.

Cette situation produit des effets très concrets. Elle fragilise le pouvoir d'achat des salariés ainsi que leur condition d'existence. En précarisant les salariés de la Sécurité sociale, c'est la continuité et la qualité du service rendu aux assurés sociaux, aux allocataires, aux cotisants, aux patients et aux familles qui se trouvent menacées. Les recrutements restent plus difficiles. Les départs se multiplient. Les nouveaux embauchés découvrent rapidement un décalage entre le niveau d'engagement demandé et leur rémunération.

Nous le disons avec gravité : la valeur du point ne peut pas rester enfermée dans un carcan budgétaire qui méprise celles et ceux qui font fonctionner la Sécurité sociale au quotidien.

Nous ne demandons pas une mesure symbolique. Nous revendiquons une revalorisation significative de la valeur du point, financée à la hauteur des besoins, permettant de répondre à l'urgence du pouvoir d'achat et de reconnaître réellement les qualifications, l'expérience et les responsabilités exercées. Cette revalorisation doit bénéficier à l'ensemble des salariés du Régime général, sans se substituer aux mesures individuelles ou aux parcours professionnels.

Par ailleurs, il est inaudible et inacceptable d'apporter comme seul élément de réponse la négociation et la mise en place de la nouvelle classification. Celle-ci ne constitue pas la mesure appropriée au maintien voire à l'amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de la Sécurité sociale.

Les choix budgétaires qui consistent aujourd'hui à bloquer la valeur du point des agents de la Sécurité sociale sont inacceptables. Il est inadmissible d'entendre les discours publics saluer régulièrement l'engagement des personnels de la Sécurité sociale tout en refusant de traduire cette reconnaissance dans leur rémunération. Les mots ne suffisent plus. Les agents attendent des actes, et ils les attendent maintenant.

Nos organisations syndicales revendiquent une revalorisation significative et immédiate de la valeur du point. Cette décision est indispensable pour enrayer la perte de pouvoir d'achat, restaurer l'attractivité des métiers, reconnaître l'engagement des salariés et préserver la qualité du service rendu aux publics.

Nous vous demandons de nous recevoir dans les plus brefs délais afin d'échanger sur les mesures urgentes à engager.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en notre détermination collective.

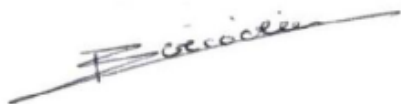
Madame Florence Puget
Secrétaire nationale Fédération **CFDT PSTE**



Monsieur Frédéric Neau
Secrétaire Général **SF OS FO**



Monsieur Marcin Bérécochéa
Secrétaire national Fédération **CFDT PSTE**



Madame Cécile Velasquez
Secrétaire Générale **FNPOS CGT**



Madame Marie Ledermann
Secrétaire générale **CFTC PSE**



Monsieur Vincent Leprince
Secrétaire **UNSA**



Monsieur Patrick Lavaud
Président Fédération Sécurité sociale
CFE CGC



Copies à :

- **Monsieur Jean-Pierre Farandou**, Ministre du travail et des Solidarités
- **Madame Stéphanie Rist**, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapés
- **Monsieur David Amiel**, Ministre de l'Action et des Comptes publics
- **Madame Isabelle Bertin**, Directrice de l'Ucanss
- **Monsieur Damien Ientille**, Président du Comex de l'Ucanss
- **Monsieur Pierre Pribile**, Directeur de la Sécurité sociale